

**MAIRIE DE  
CAUSSE et DIEGE  
12700**

Tél .05 65 64 66 47

Fax. 05 65 64 67 04

Email : [mairie.loupiac.caussediege@wanadoo.fr](mailto:mairie.loupiac.caussediege@wanadoo.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup>  
CLASSE**

Le Maire de Causse et Diège,  
**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,  
**Considérant** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 04 mars 2019,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et prénom	Situation avant L'avancement de grade Grade-échelon	Date d'effet de l'avancement de grade
Versaux Pascale	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe – 8 <sup>ème</sup> échelon	15 juin 2019

**Article :**

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché et notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion FPT de l'Aveyron

Fait à Causse et Diège le 13 février 2020  
 Le Maire, Serge MASBOU

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de la présente notification.



Notifié le 16/02/2020. Signature de l'agent :